

DONNÉES D'EXPLOITATION

FR

Produit directive fiche_Commission 96/60 / CE

Nom ou marque du fournisseur.	LG	
Référence du modèle établi par le fournisseur.	F4J6VG(W)(0-9)(W) F4J6*, F954J*	
Classement du modèle selon son efficacité énergétique, conformément aux indications de l'annexe IV, exprimée sous forme de «classe d'efficacité énergétique... sur une échelle de A (économe) à G (peu économe)». Lorsque cette information figure dans un tableau, elle peut être exprimée sous une autre forme, à condition que le classement de A (économe) à G (peu économe) apparaisse clairement.	A	
Lorsque les informations sont données sous forme de tableau et que certains des appareils y figurant se sont vus attribuer un «label écologique communautaire» en vertu du règlement (CEE) n° 880/92, cette dernière information peut figurer ici. Dans ce cas, la rubrique est intitulée «éco-label communautaire» et comporte la reproduction de la marque de l'éco-label (la fleur). Cette disposition ne porte pas préjudice aux exigences prévues par le système communautaire d'attribution du label écologique.	Non	
Consommation d'énergie pour le lavage, l'essorage et le séchage, exprimée en kilowattheures par cycle d'opération complète, telle que définie à la note V de l'annexe I.	6.12	kWh / cycle
Consommation d'énergie pour le lavage et l'essorage seulement, exprimée en kilowattheures par cycle de lavage, telle que définie à la note VI de l'annexe I.	1.17	kWh / cycle
Classement du modèle selon son efficacité de lavage, conformément aux indications de l'annexe IV, exprimée sous forme de « classe d'efficacité de lavage ... sur une échelle de A (plus élevé) à G (plus faible)». Cette indication peut être exprimée sous une autre forme, à condition que le classement de A (plus élevé) à G (plus faible) apparaisse clairement.	A	
Efficacité d'essorage, conformément aux procédures d'essai des normes harmonisées visées à l'article 1 er paragraphe 2 pour un cycle de lavage standard coton 60°C, exprimée comme « teneur en eau après essorage . . . % (par rapport au poids du linge sec)».	44	%
Vitesse d'essorage maximale obtenue comme défini à la note VIII de l'annexe I.	1400	tr/min
Capacité de lavage de l'appareil conformément à la note IX de l'annexe I, pour un cycle de lavage standard coton 60°C .	9	kg
Capacité de séchage de l'appareil conformément à la note X de l'annexe I pour un cycle de séchage standard «coton sec».	5	kg
Consommation d'eau pour le lavage, l'essorage et le séchage, exprimée en litres par cycle d'opération complète, telle que définie à la note XI de l'annexe I.	140	liters / cycle
Consommation d'eau pour le lavage et l'essorage seulement, exprimée en litres, par cycle standard de lavage (et d'essorage) coton 60°C conformément aux procédures d'essai des normes harmonisées visées à l'article 1 er paragraphe 2.	57	liters / cycle
Durée du lavage et du séchage. Durée du programme pour un cycle d'opération complète (lavage coton 60°C et de séchage « coton sec »), pour une capacité de lavage nominale, conformément aux procédures d'essai des normes harmonisées visées à l'article 1 er paragraphe 2 .	726	min.
La consommation annuelle moyenne d'eau et d'électricité, égale à 200 fois les consommations exprimées aux points 5 (énergie) et 12 (eau). Elle sera exprimée comme «consommation annuelle typique d'une famille de quatre personnes qui sèche toujours dans cette lavante-séchante (200 cycles)».	1224	kWh / an
	28000	liters / an
La consommation annuelle moyenne d'eau et d'électricité, égale à 200 fois les consommations exprimées aux points 6 (énergie) et 13 (eau). Elle sera exprimée comme « consommation annuelle typique d'une famille de quatre personnes qui ne sèche jamais dans cette lavante-séchante (200 cycles)».	234	kWh / an
	11400	liters / an
Bruit lors des phases de lavage, d'essorage et de séchage selon le cycle de lavage standard du coton à 60 ° C et le cycle de séchage «coton sec».	55	dB(A)
	75	dB(A)
	56	dB(A)